

COMPTE RENDU DU CONSEIL D ADMINISTRATION

27 JUIN 2013

Le Conseil d'administration de l'AMCSA s'est tenu le Jeudi 27 juin 2013 à 18 heures 30

A l'Hôtel Lyon Est Logis
Chemin du Pilon
01700 St Maurice de Beynost

A42 sortie N 5
04.78.55.90.90

L'ordre du jour était le suivant :

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DU 01/06/2013.

- la TVA
- le site Internet de la fédération
- la certification
- l'accès des locaux professionnels pour les PMR
- la revue du Dommage Corporel
- les congrès

2. CONGRES DE LYON 2015.

3. LES RENCONTRES FUTURES DE l'AMCSA :

- 21 septembre 2013
- les autres dates - quels sujets ?

Etaient présents les Docteurs BARRET ; BLONDEL ; CHAMBOUX ; CHIAPELLO ;
CORNIER ; HENNEQUIN JOLY ; HERRMANN ; PIERMONT ; POTOCKI-PETIT ;
ROUGIER.

* * * * *

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DU 01/06/2013.

1 - La TVA

La Commission Européenne a été saisie d'une plainte contre l'exonération dont bénéficient en France les expertises médicales effectuées par des médecins réalisant par ailleurs des actes médicaux exonérés.

Cette plainte a été transmise aux autorités françaises. Le 23 mai 2013, la Direction Générale des Finances Publiques indiquait « il y a lieu de supprimer les commentaires doctrinaux prévoyant cette tolérance et dont la conformité est mise en cause ». Toutefois, il est précisé que « néanmoins les médecins réalisant des expertises peuvent continuer à se prévaloir des anciens commentaires pour les expertises réalisées jusqu'au 1^{er} janvier 2014 ». Cela veut dire qu'au plus tard, au 1^{er} janvier 2014, la facturation de la TVA sera obligatoire pour toutes expertises.

Tous les confrères effectuant des expertises médicales doivent se mettre en conformité. Sur la date de la mise en œuvre de la facturation de la TVA, c'est à chacun à se déterminer, au plus tard le 1^{er} Janvier 2014.

Les assureurs ont bien sûr été informés de cette directive.

Cette mesure touche toutes les expertises, y compris celles de Sécurité Sociale.

2 - Le site Internet de la fédération

Il nous est demandé de récupérer les adresses email de l'ensemble des membres puis que chaque Président et Secrétaire Général envoient ces adresses email au Docteur Vincent PARFAIT, cela permettra de créer une base de données à jour.

Concrètement, je joins à ce CR la liste actuelle des membres de l'association et vous sollicite tous pour vérifier dans vos départements que chaque membre soit inscrit avec des coordonnées téléphoniques et mails exactes.

Au 1^{er} septembre, je communiquerai la liste à jour au Docteur PARFAIT.

3 - La certification

Il a été rappelé le manque d'intérêt des membres de la Fédération pour cette démarche, comme en témoigne la quasi inexistence des « fiches de progrès » censées pointer les difficultés dans l'exercice de notre profession et faire « remonter » à nos instances nationales d'éventuels dysfonctionnements.

A ce propos, ce sujet a été évoqué lors de la réunion de la « Commission Certification » qui s'est réunie la veille du Conseil d'Administration. Conscients de ces difficultés, les membres de la Commission ont suggéré de mettre ce point à l'ordre du jour des réunions régionales, d'être à l'écoute des observations éventuelles soulevées et d'en assurer eux-mêmes la transmission.

Le débat s'est instauré sur l'attitude qu'il convient d'adopter envers les membres de nos associations, certes à jour de leur cotisation, mais régulièrement absents aux réunions de formation continue.

Au préalable, plusieurs intervenants rappellent l'importance de la certification auprès de nos loueurs d'ouvrage, essentiellement les Compagnies d'assurance, elles-mêmes engagées dans une obligation réglementaire de gestion des risques s'intégrant dans une démarche de bonne gouvernance.

Des confrères se sont faits l'écho de difficultés rencontrées dans leur région suite à l'exclusion de certains membres pour des motifs d'absentéisme ne relevant pas de motifs personnels légitimes.

Le Docteur RITTER a proposé la rédaction d'une lettre de la Fédération adressée à tous les membres rappelant l'importance de la démarche de certification, démarche individuelle engageant l'ensemble de la profession. La rédaction de ce texte est confiée à la Commission de la certification qui devra avoir finalisé ce texte lors la prochaine réunion prévue le 27/09/2013. Après avoir pris soin de s'entourer des conseils d'un juriste, la lettre sera présentée lors du prochain Conseil d'Administration du 28/09/2013.

En l'état, il a été conseillé de remettre les attestations de certification aux seuls membres qui ont validé leur obligation de formation professionnelle.

Par ailleurs, si la certification impose une formation continue, elle impose aussi un cabinet conforme. Or, au 1^{er} janvier 2015, les cabinets médicaux, comme tous les lieux accueillant du public, devront être en conformité pour l'accueil des handicapés, ce qui sous-entend des aménagements qui ne seront certainement pas possibles dans tous les cabinets médicaux : accès handicapés, toilettes adaptées et séparées, nombre maximal de personnes simultanément dans le cabinet. Il va être demandé à Madame CARON de nous fournir les principales normes.

Nous devons tous être informés de l'obligation réglementaire de mise en état des locaux professionnels pour l'accès aux personnes handicapées.

De nombreux confrères ont exprimé leur difficulté voire l'impossibilité de se conformer à cette obligation. Qu'advient-il en cas de « fermeture administrative » pour non respect de la réglementation ? Quid de l'assurabilité des cabinets « non conformes » ?

4 - La revue du Dommage Corporel

Une réflexion s'est engagée sur la « raison d'être » d'une telle revue et sur nos capacités humaines et économiques à assumer cette publication.

Si l'ensemble des présents est attaché à la pérennisation de la Revue, il apparaît clairement que le corollaire de ce souhait est une plus nette implication de tous.

Le point essentiel est la transmission au comité de rédaction d'articles de référence, scientifiquement validés et à ce titre « opposables » en cas de besoin.

A l'évidence nous disposons d'un vivier de communications de qualité dans le cadre de nos réunions scientifiques régionales pour lesquelles il est fait appel à des intervenants universitaires. La difficulté est d'obtenir de nos correspondants un texte structuré reprenant leur intervention car la communication de simples résumés ou de notes ne répond pas à la démarche qualité recherchée.

Dans cet esprit, la Revue s'ouvre à la communication des mémoires du CAPEDOC, lesquels sont, par ailleurs, tous répertoriés et archivés par le Centre de Documentation.

Concernant la vie de la Revue, le Conseil d'Administration a rappelé à tous les Présidents et Secrétaires régionaux l'importance d'adresser les programmes détaillés des réunions de formation continue prévues dans chaque région.

Enfin, le Conseil d'Administration a voté l'obligation pour chaque région d'adresser au moins un article par an à la Revue.

5 - Les congrès

1- Concernant le congrès de Lille, il a été noté de nombreux retours positifs quant à la qualité des communications scientifiques.

Sur le plan logistique, force est de constater une nette carence concernant les prestations du traiteur pour le dîner d'accueil et le repas de samedi midi.

La question du remboursement des frais d'inscription des congressistes ou des accompagnants empêchés pour diverses raisons a été évoquée. La décision a été prise de ne pas donner suite à ses demandes.

Le congrès de Lille a accueilli 321 congressistes (386 à Biarritz) et a clos ses comptes avec un bénéfice de 3500 euros.

2- Le prochain congrès se déroulera à Nancy du 22 au 24 mai 2014 et sera l'occasion de fêter le cinquantième anniversaire de la Fédération. A cette occasion, le congrès se déroulera « au Champagne » et donnera la parole aux Docteurs RITTER et PAPELARD qui dresseront un historique de notre Fédération.

Le programme scientifique sera consacré aux « Traumatismes de la face et les séquelles ».

La soirée de la Fédération aura pour thème une « soirée Grand Siècle » pour laquelle il sera fortement recommandé aux participants de se vêtir de rouge et de noir... en référence à Stendhal.

CONGRES DE LYON 2015

Sont réservés le centre des congrès du jeudi après-midi au samedi 15 heures et l'abbaye de Collonges pour la soirée de gala

Nous recherchons un lieu pour la soirée d'accueil

Nous avançons dans la réflexion scientifique

LES RENCONTRES FUTURES DE L'AMCSA

- 21 septembre 2013

Le sujet choisi est « La pathologie du bourrelet »

Interviendront les Docteurs GODENECHÉ, CHATENET, CARILLON, NICOLAI

En plus des interventions de nos Confrères, nous nous partagerons en trois groupes et réfléchirons à trois cas cliniques

Le cadre est convivial ; des chambres sont disponibles pour ceux qui veulent venir la veille

- Les autres dates - quels sujets ?

Nous avons évoqué plusieurs thèmes possibles pour nos futures rencontres :

Le plexus brachial

L'aggravation situationnelle du paraplégique (pathologie des ceintures scapulaires, syringomyélie)

Le poignet

Les dates et lieux n'ont pas été déterminés : au printemps, au Casino de Charbonnières ou à l'étranger (exemple l'Italie), en automne à Grignan ou proche de Valence sous la responsabilité de Stéphane GLAIZAL.

A ce sujet, les dates seront fixées à la prochaine réunion du conseil d'administration le 18 octobre 2013 à 18H30 à Lyon. Merci par avance de bien noter cette date.

Très bonnes vacances à toutes et à tous.

Amicalement

Clermont-Ferrand, le 23 JUILLET 2013